

RENTAPRO CONSEIL

Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 40 impasse Paul Beun – 62100 CALAIS

ACTE DE NOMINATION DU PRÉSIDENT

L'an deux mille vingt-six,
Le 25 août 2026,

Monsieur Jean-Philippe DUQUENOY, né le 19 novembre 1988 à Calais, de nationalité française, célibataire, demeurant 40 impasse Paul Beun – 62100 CALAIS, associé unique de la société RentaPro Conseil, société par actions simplifiée unipersonnelle en cours de constitution, au capital de 1 000 euros,

Après avoir arrêté les statuts de la Société, décide de nommer :

Monsieur Jean-Philippe DUQUENOY

en qualité de Président de la Société RentaPro Conseil.

Durée des fonctions

Le Président est nommé pour une durée indéterminée, sous réserve des dispositions des statuts relatives à la cessation de ses fonctions.

Pouvoirs du Président

Le Président exercera ses fonctions dans les conditions et avec les pouvoirs prévus par les statuts de la Société et par les dispositions légales et réglementaires applicables.

Rémunération

Le Président exercera ses fonctions à titre gratuit jusqu'à décision ultérieure de l'associé unique fixant, le cas échéant, sa rémunération.

Acceptation des fonctions

Monsieur Jean-Philippe DUQUENOY déclare accepter les fonctions de Président qui viennent de lui être confiées et affirme n'être frappé d'aucune interdiction, incompatibilité ou déchéance susceptible de lui interdire l'exercice de ces fonctions.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte, qui sera conservé au siège social de la Société.

Fait à Calais,
Le 25 août 2026,
En un exemplaire original.

L'associé unique	Le Président nommé
Monsieur Jean-Philippe DUQUENOY	Monsieur Jean-Philippe DUQUENOY
Signature : 	« Bon pour acceptation des fonctions de Président »
	Signature : <i>Bon pour acceptation des fonctions de président</i> 